Mairie de Perche en Nocé

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 24 janvier 2018

Présents : Mmes Biffard, Boucault, Guérin, Hubert, Landemaine, Lesieur, Massola, Peuvret, Vail
M. Pecchioli, Planchenault, Gouault, Lenaerts, Peillon, Verney, Beauchet, Chalembert, Chalette, Corbin, Guillaume, Guiot, Letourneur, Potts, Quineau

Excusés : P. May (pouvoir à P. Lenaerts), G. Olivier

Monsieur le Maire propose l'ajout de plusieurs points à l'ordre du jour : Etudes géotechniques pour les travaux d'assainissement, prolongation du délai d'exécution du marché de restauration de l'église de Nocé, liquidation de la boulangerie les Délices du Perche de Préaux du Perche, création d'une adresse et instauration de la taxe de superposition de corps. Ce qui est accepté à l'unanimité par le conseil municipal.

1) Approbation du dernier compte-rendu

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 13 décembre 2017.

2) Acquisition d'une parcelle à Colonard-Corubet

Monsieur Verney, maire délégué de Colonard-Corubert, propose à l'assemblée d'acquérir une parcelle située sur la commune déléguée de Colonard-Corubert actuellement propriété de monsieur Philippe Perrin sur laquelle se trouve un calvaire. Cette parcelle est cadastrée préfixe 112 section C n°40 et d'une superficie de 55 m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, à 24 voix pour et 1 voix contre, décide l'acquisition de cette parcelle au prix de 10 € symbolique, décide de prendre en charge tous les frais afférents à cette acquisition (rédaction de l'acte notarié, ...), autorise le maire ou le maire délégué de Colonard-Corubert à signer l'acte auprès de l'étude de maître Rogez, notaire à Berd'huis (Orne) et précise que comme convenu avec la présidente de l'association des Trois Clochers de Colonard-Corubert, l'entretien du calvaire est à leur charge.

3) Projets d'effacement de réseaux

Le Territoire d'Energie Orne a communiqué les deux projets suivants d'effacement de réseaux électriques et de télécommunication :

- La Guesnière sur la commune déléguée de Préaux du Perche. Coût estimé : 7 187,72 € TTC,
- La Cordellerie-Eclopchat sur la commune déléguée de Colonard-Corubert. Coût estimé : 13 288,87 € TTC.

Le conseil municipal décide de reporter cette décision à la prochaine séance du conseil municipal, le coût définitif n'étant pas connu.

4) Projets communaux

Chaque maire délégué a présenté les projets 2018 de sa commune :

- Saint Jean de la Forêt :
    - Travaux de peinture des fenêtres et des volets du logement et de la mairie,
    - Travaux de création de l'assainissement collectif,
    - Aménagement des containers d'ordures ménagères (création d'une dalle béton estimée à 2 000 € TTC),
- Dancé :
    - Logement communal : ravalement de façade. Le devis de l'entreprise Bermond s'élève à 9 110 € TTC.,
    - Aménagement de l'ancien hangar du côté de la salle des fêtes (travaux de terrassement et plantations),
    - extension du réseau d'assainissement,

- Préaux du Perche :

    - Aménagement de la rue de la Madeleine du côté de la boulangerie,
    - Extension du local de rangement de la salle des fêtes,
    - Enduit et peinture de l'arrière de l'ancienne mairie,
    - Chauffage de l'église,
    - Aménagement du cimetière,
    - Aménagement du container de tri sélectif de l'école,

- Saint Aubin des Grois :

    - Bornes incendie : installation d'une borne dans le bourg et réfection de la borne de l'Epaize,
    - Salle communale,
    - Bordures de trottoirs dans le bourg,

- Colonard-Corubert :

    - Restauration de la toiture de l'église de Colonard (ardoises et crochets à remplacer),
    - Aménagement du chemin du bois de Dambray,
    - Busage à faire pour canaliser l'eau dans les chemins créés par M. Moreau,
    - Bordures de trottoirs au carrefour central,
    - Raccordement de la fibre à Corubert,

- Nocé :

    - Trottoirs rue de l'Ormicholet à l'entrée du bourg, du côté du terrain de foot,
    - Rue de Courboyer : caniveaux et enrobés devant le cabinet médical,
    - Aménagement du carrrefour central,
    - Aménagement de la rue Jacques Laporte le long du SDIS,
    - Caniveaux place Gireaux côté fontaine,
    - Revêtements de chemins,
    - Acquisition de stores pour la salle du conseil municipal,
    - Travaux sur la cheminée de mairie suite à des infiltrations,
    - Salle des fêtes : stores et groom à reprendre,
    - Tombes à relever au cimetière : prévoir 45 000 € (équivalent à plusieurs années de relève),
    - Démolition du bâtiment Gorel 2ème quinzaine de février et mise en place d'une protection le long du mur derrière la fontaine à eau,
    - Transfert de la pharmacie place Dr Paul Gireaux,
    - Enduit de la mairie côté cour à prévoir dans les années à venir,
    - Eglise : réintervention de l'entreprise Lefevre pour démonter les étais et interventions sur une niche,

- Perche en Nocé :
    - entretien de l'éclairage public

5) Informations sur la révision du zonage d'assainissement de Saint Jean de la Forêt

La révision du zonage d'assainissement est soumise à évaluation environnementale par décision de la mission régionale d'autorité environnementale de Normandie en date du 21 décembre 2017. Cela nécessite l'établissement d'un rapport environnemental par un bureau d'études spécialisé. Le maître d'œuvre SAE2 fait chiffrer cette prestation.

Extension du réseau d'assainissement de Dancé : Philippe Gouault présente un projet de modification du tracé qui consiste en 1 ou 2 traversées de route au lieu de 3 avec passage de canalisations chez des particuliers (M. Chanteloup et M. Rivière). En contrepartie, les raccordements de ces deux installations pourraient être exonérés de taxe de branchement.

D'autre part, le maître d'œuvre SA2E vient de lancer une consultation auprès de bureaux d'études pour réaliser une étude géotechnique pour chaque projet (Dancé et Saint Jean de la Forêt).

Pascal Pecchioli informe l'assemblée qu'une réunion PLUI a eu lieu hier : l'étude sera terminée fin 2018 après mise à l'enquête publique. Le PLUI sera applicable fin 2019.
Le classement de certains secteurs en secteurs constructibles reste à définir (Corubert, la Galaisière à Préaux).

5) Suppression de la régie de la bibliothèque municipale de Nocé

Une nouvelle convention de fonctionnement de type 4 de la médiathèque de Perche en Nocé composée des sites de Nocé et de Préaux du Perche a été signée. Elle remplace les anciennes conventions communales arrivées à expiration.

Cette convention stipule que la commune participe à hauteur de 1,30 € /habitant de Perche en Nocé (1 € pour l'achat de livres et 0,30 € pour les actions culturelles) et précise que le prêt des livres aux usagers est gratuit. Une régie de recettes avait été créée par délibération du 13 janvier 2016.

Le conseil municipal décide donc de supprimer la régie de recettes de la bibliothèque municipale de Nocé.

6) Travaux de la future pharmacie de Nocé place Dr Gireaux – engagement de dépenses avant le vote du budget 2018

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux d'aménagement de la future pharmacie place Docteur Gireaux vont commencer avant le vote du budget 2018.

Les dispositions de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales précisent notamment que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus ».
Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2017 = 810 788 €
Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 50 000 €. (< 25 % x 810 788 €).

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :
- Travaux d'aménagement de la pharmacie : 50 000 € (art. 21318)

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la proposition de monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

7) Avenant de prolongation du délai d'exécution du marché de travaux de l'église de Nocé

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'entreprise Lefevre va intervenir prochainement pour terminer les travaux de restauration de l'église de Nocé (niche et restauration de la statue).

Il convient de prolonger le délai d'exécution des travaux, celui-ci étant fixé au 22 décembre 2017.
Le conseil municipal décide de fixer la prolongation des travaux jusqu'au 28 février 2018 et autorise le maire à signer l'avenant de prolongation.

8) Création de l'adresse « le Court Levé »

Le conseil municipal, à la demande de monsieur Eric Juhérian, décide de créer l'adresse « le Court Levé » afin de dissocier les deux habitations aux Roterières à Saint Aubin des Grois. Le panneau de signalisation est à la charge du demandeur.

9) Boulangerie de Préaux du Perche « les Délices du Perche »

Patrick Lenaerts informe l'assemblée que le liquidateur accepte de rompre le bail signé entre la commune et les gérants de la boulangerie les Délices du Perche sous condition de la cession des éléments de l'actif.

La proposition d'acquisition par la commune des équipements mobiliers pour la somme de 20 000 € est toujours en vigueur.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, autorise le maire à négocier le prix d'acquisition de l'actif à concurrence de 20 000 € maximum hors frais, le jour de la vente.

10) Loyers impayés

Caroline Peuvret fait part des loyers impayés par le locataire de Dancé depuis son entrée dans le logement. Monsieur le Maire l'informe qu'un rendez-vous a été fixé avec l'assistante sociale pour régler cette situation.

11) Désignation d'un membre élu pour siéger au CIAS de la CDC Cœur du Perche

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément aux statuts de la CDC Cœur du Perche, il convient de désigner un membre élu pour siéger au sein du CIAS. Le conseil municipal désigne Agnès Vail membre élue du CIAS.

12) Point presse de Nocé

Véronique Corlé cesse son activité fin février 2018. Des rencontres ont lieu entre un comité d'élus et elle-même régulièrement pour mener une réflexion sur la reprise du commerce. Un rendez-vous est fixé lundi 29 janvier avec monsieur Havard délégué aux relations territoriales de la Poste.

13) Garage agricole Lhermite

Le déménagement du garage agricole à Bellême est prévu fin 2018. Un projet de création d'un musée photographique dans ces locaux est en cours de réflexion.

14) Panneaux photovoltaïques de Colonard-Corubert

Monsieur Verney informe l'assemblée que l'étude pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur une surface de 6,5 HA sur le site de Courthioust s'élève à 120 000 € et est financée par la Région à hauteur de 50 %. Une SAS sera créée fin mars 2018 au plus tard. Le PETR l'a reconnu « Petit territoire expérimental ».

15) Instauration de la taxe de superposition de corps

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de mettre en place la taxe de superposition de corps qui s'applique après la première inhumation dans le terrain concédé. Certaines communes historiques l'avaient déjà instaurée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants fixe la taxe de superposition à 100 €.

Prochaine séance du conseil municipal : mercredi 21 février 2018
Vote du budget : mercredi 28 mars à 18 H.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 50.

Le Maire,
Pascal PECCHIOLI